

Éditorial

Les négociations de commerce des caraïbes et les APE

La deuxième phase des négociations de commerce repris dans les termes de l'accord de Cotonou entre l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont commencé à la table des négociations entre deux régions d'Afrique (Afrique de l'Ouest et Centrale) et l'UE. Au contraire des négociations de commerce UE-ACP précédentes, l'accord de Cotonou a pris des mesures régionales plutôt que mondiales en ce qui concerne les accords de partenariat économique (APE). Ceci laisse le choix aux États ACP de négocier soit en tant que bloc régional soit en tant que pays individuels négociant avec l'UE sous des conditions très spécifiques.

Pour les petites îles, surtout de la région des Caraïbes, la route des APE pose différents défis. Premièrement, les États des Caraïbes ont différents niveaux de développement économique et de liens commerciaux avec l'Europe. Ceci présente le défi de réconcilier les différents niveaux de développement et la diversité de la région au sein d'un contexte présentant une position de marchandage commun, prenant en considération les divers intérêts des États et pays particuliers.

Un second défi concerne la capacité des États des Caraïbes à s'occuper simultanément d'une série de négociations de commerce internationales. Les APE, qui sont prévus pour être conclus vers 2005, partagent le même emploi du temps que les négociations établissant la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), ainsi que l'exécution complète de l'Économie du marché unique des Caraïbes (CSME), propre à la région. A coté de ça il y a les négociations de l'OMC en cours, se référant tout particulièrement à l'Accord sur l'agriculture ; et, aspect crucial pour

les États exportateurs de bananes, le changement dans le régime des bananes de l'UE vers un système de tarification unique, prévu pour 2006.

Troisièmement, et il s'agit probablement du plus grand défi, la compatibilité de tout accord APE avec d'autres accords similaires, la ZLEA en particulier, et l'assurance que tous ces accords soient compatibles avec les règlements de l'OMC. Aussi bien l'UE (APE) que les États Unis (dans le respect de la ZLEA) sont d'accord pour insister que tout accord réciproque conclu avec un autre soit observé ou amélioré dans leurs propres négociations. Ceci est un acte d'équilibriste délicat qui mettra à l'épreuve les compétences et capacités des négociations régionales des Caraïbes.

Les Caraïbes sont indiscutablement la seule région du monde à devoir faire face à autant de défis de façon simultanée. En fait, c'est justement à cause de ces difficultés qu'on a procédé avec prudence, essayant d'éviter d'être mis sous pression par une précipitation exagérée dans la signature d'accords qui auraient pu avoir des conséquences destructrices pour l'avenir.

Néanmoins ces défis, aussi décourageants qu'ils puissent paraître, ne sont pas insurmontables. Le renforcement et le soutien au processus d'intégration régionale sont une priorité pour la région CARICOM. Les Caraïbes ont en leur faveur une expérience historique de tentatives de forger l'intégration régionale, telle que la tentative d'établissement de la Fédération des Indes occidentales en 1958 ; l'établissement d'une restreinte Zone de libre échange des Caraïbes (CARIFTA) en 1968 ; la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 1973 ; l'accord depuis 1991 de construire la CSME ; l'élargissement de la CARICOM aux États non anglophones ; le bloc CARIFORUM (CARICOM, la République Dominicaine et Cuba) en ce qui concerne les questions de commerce ACP-UE ; et la tentative de former un plus grand groupe régional des Caraïbes dans le contexte de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) qui comprend 25 membres. Ces expériences ont procuré suffisamment de leçons valables aux États des Caraïbes, leur permettant de traiter avec la diversité d'intérêts et de positions à prendre en considération dans

l'avancement du processus d'intégration, ainsi qu'avec les nombreuses négociations dans lesquelles ils sont engagés.

De plus, il est fort important d'arriver à établir une stabilité et une cohérence entre ces différentes négociations. CARICOM a déjà fait un pas dans la bonne direction en mettant sur pied un Mécanisme régional de négociation (RNM). Le RNM a été le fer de lance dans les négociations et relève directement des Chefs d'État de la CARICOM. Il est d'une importance critique qu'il y ait une meilleure collaboration entre le RNM, la CARICOM et les gouvernements membres individuels. Il est d'une extrême nécessité que de la place soit créée pour un apport de tous les secteurs de la société des Caraïbes, y compris les acteurs non étatiques. Jusqu'à présent il y a eu une certaine interaction entre la société civile et le RNM, la CARICOM et les gouvernements régionaux. Néanmoins, le processus a besoin d'être élargi et approfondi si on veut assurer une participation élargie de la population des Caraïbes en élaborant les termes de ces accords qui sont censés d'avoir des conséquences à long terme et durables pour la région.

Dans la poursuite de cet objectif, les organisations de la société civile des Caraïbes ont coordonné leurs efforts et collaboré afin d'assurer une écoute à la voix de la société civile et d'inclure les points de vue des peuples des Caraïbes dans le développement du destin de la région. Les organisations de la société civile caraïbe réunies au sein du Centre de développement des politiques des Caraïbes (Caribbean Policy Development Centre - CPDC) y compris des entités critiques tels que l'Association des agriculteurs des Iles au Vent (WINFA), représentant les petits fermiers, et l'Association caraïbe de la recherche et de l'action féministes (CAFRA), défendant les intérêts des femmes, ont créé le Groupe de référence des Caraïbes (Caribbean Reference Group - CRG) en 1997, qui devrait être le premier groupement caraïbe (gouvernemental ou non-gouvernemental) répondant au Livre vert sur l'avenir des relations ACP-UE de la Commission européenne. Depuis lors, le CRG a élargi ses objectifs et ses activités vers tous les accords de commerce importants cités ci-dessus et a mis en place une grande campagne publique de sensibilisation et de plaidoyer sur ces thèmes. Des séminaires et des ateliers ont été organisés dans

la plupart des pays des Caraïbes ; les points de vue communs qui en résultaient ont été transmis aux négociations commerciales, aux gouvernements et aux organismes internationaux pertinents. Cela fait partie d'une pratique innovatrice et extrêmement intéressante d'approfondissement de la démocratie et d'engagement de la participation populaire à la gouvernance qui est de bon augure pour le développement de la société caraïbe dans son ensemble.